

# VILLE DE LAVENTIE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009

### Compte-rendu

#### Etaients présents :

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : Daniel LEGILLON ayant donné procuration à Roger DOUEZ, Anne-Gaëlle MOUQUET ayant donné procuration à Céline PEREZ-CENIT, Gilberte BALLIEU ayant donné procuration à Bruno WIART, Carine VERBEKEN ayant donné procuration à Marie-Pierre FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc DECOSTER ayant donné procuration à Patrick STEVENOOT, LEMIRE Francine ayant donné procuration à Geneviève FERMENTEL.

Absent : Marcel CASSEZ.

Secrétaire de séance : Bruno WIART

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*Mr le Maire :*

En ouvrant cette séance, je voudrais que nous ayons une grosse pensée envers celui qui était notre collègue et ami, Robert FRANÇOIS. Il est en effet décédé brutalement en début de semaine et nous allons l'enterrer demain après-midi. Ceux qui l'ont côtoyé savent que cet homme était un sage, qui ne parlait pas beaucoup mais à qui j'aimais bien demander un avis. Un avis qui était tranché, mûrement réfléchi. Robert François était quelqu'un de bien. Il a été élu Conseiller municipal en 1983 et a démissionné suite à son déménagement en 2006-2007. Marcel Cassez lui avait alors succédé.

Edith François, son épouse, est toujours professeur à l'école de danse, et nous lui présentons nos condoléances ainsi qu'à ses enfants et à sa famille.

Puis je présente également nos condoléances à Maryse qui a perdu sa belle mère Ginette, il y a une quinzaine de jours.

#### I - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 23 JUIN ET 7 JUILLET 2009.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal si les comptes-rendus des réunions des 23 juin et 7 juillet 2009 appellent des observations.

Aucune remarque n'est faite et les comptes-rendus des réunions des 23 juin et 7 juillet 2009 sont adoptés à l'unanimité (26 voix pour).

*Mr le Maire :*

Nous passons maintenant à l'ordre du jour avec le document qui vous a été adressé en deux fois, puisque le service administratif a rencontré quelques difficultés avec le photocopieur. En effet, une série de feuilles n'a pas été imprimée. Notre collègue Jean-Luc qui s'en est aperçu, nous a prévenus tout de suite. Ainsi, nous avons pu rectifier et envoyer les documents dans les temps impartis.

## **II - DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

*M. le Maire :*

Vous avez eu, dans votre dossier, un certain nombre de décisions que j'ai été amené à prendre selon les délégations que vous m'avez accordées. Si l'une d'entre elles appelle une remarque ou demande un complément d'information, je vous invite à m'en faire part. En général, cela concerne le fonctionnement courant des services publics.

Vous aurez pu remarquer que nous avons dû supprimer toute une série de régies pour les rouvrir tout de suite après, cela afin de nous mettre en conformité avec le protocole ELIOS de la Perception. Il s'agit d'un nouveau logiciel, d'une nouvelle façon de travailler.

## **III - RAPPORTS**

### **3.1 Rapport du SIADEBP pour 2008**

Monsieur le Maire procède au commentaire analytique du rapport sur la gestion de l'eau établi par le SIADEBP pour l'année 2008.

*Mr le Maire :*

Le SIADEBP approvisionne en eau potable Fauquissart et les écarts. Le centre ville est quant à lui desservi par VEOLIA. Le rapport qui vous a été adressé est complet, mis à part quelques pages qui n'ont pas grand intérêt et qui concernent des généralités. Nous avons deux représentants de la Commune dans ce syndicat ; il s'agit d'Albert DHAINE, qui est vice président et de Denis MOUQUET, qui est délégué.

*Mr Sansse :*

L'eau n'a pas augmenté depuis 1998 ?

*Mr le Maire :*

Non.

*Mr Sansse :*

Et au niveau des taxes ?

*Mr le Maire :*

Les taxes qui augmentent sont celles ne dépendant pas directement du SIADEBP. Ce syndicat est bien géré et l'eau qui sort du sol est gratuite.

*Mr Dhaine :*

Tout est en effet bien géré. Le syndicat est doté du matériel adéquat pour détecter les fuites et la production a augmenté de 30% en 2 ans. Le personnel est également très compétent. Tout ceci empêche que le coût de l'eau augmente.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité du rapport sur la gestion du service public de la distribution de l'eau de l'exercice 2008.

### **3.2 Rapport du SIAN pour 2008.**

Monsieur le Maire procède au commentaire analytique du rapport sur la gestion de l'assainissement établi par le SIAN pour l'année 2008.

*Mr le Maire :*

Le SIAN est devenu NOREADE. Ce rapport concerne donc l'assainissement. Je vous rappelle que nous avons transféré nos compétences au SIAN en 2003. Vous avez pu constater que la station d'épuration est maintenant en fonction et que l'assainissement est en train de se réaliser au Pavé de Laventie, tout près de chez nous. Nous serons donc bientôt concernés par ces travaux. Par ailleurs, nous ne rencontrons pas de problème particulier avec ce syndicat qui est plutôt réactif et dont le personnel se déplace facilement quand quelque chose ne va pas.

*Mr Duflot :*

Est-ce qu'il y a un planning pour les travaux qui vont être réalisés sur Laventie ? Nous savons que les travaux vont durer longtemps et nous risquons d'avoir de sérieux problèmes dans le centre ville.

*Mr le Maire :*

Pour l'instant nous n'avons pas de planning. Tout a été fait au niveau du zonage et l'avancement des travaux dépendra essentiellement des finances. Il était avant tout essentiel d'approvisionner la station qui vient d'être construite en y amenant les eaux de l'ancienne station de La Gorgue, d'Estaires et du Pavé de Laventie. Cela représente déjà un gros investissement. Ensuite, en fonction du budget qui pourra être appliqué ici, nous serons informés de ce qui sera fait dans les années à venir.

*Mr Duflot :*

Sachant que pour toutes les maisons le raccordement se fera en direct sur le tuyau.

*Mr le Maire :*

Normalement non. Sauf les nouveaux lotissements, comme Francelot en particulier, qui est raccordé à la station du collège.

*Mr Duflot :*

En fait c'est parce qu'on voit à Illies, par exemple, que tous les repiquages sont faits directement sur les maisons. Apparemment les gens qui ont des fosses septiques iront au tout à l'égout direct avec des coûts qui ne seront pas négligeables.

*Mr le Maire :*

Pour les particuliers aussi. Nous allons apporter un tuyau devant leur habitation qu'ils devront raccorder à leurs frais, à leur installation, bien souvent située à l'arrière. Cela engendrera de gros problèmes.

*Mr Wyart :*

Est-ce qu'il y a une date limite ?

*Mr le Maire :*

Oui, 2013.

*Mr Stevenoot :*

En principe pour Laventie c'est 2011 pour les subventions de l'Agence de l'Eau. Apparemment cela sera différé.

*Mr le Maire :*

Il y avait une date limite pour la reconstruction de la station, et à quelques jours près nous étions dans les temps. Sinon de grosses pénalités auraient été appliquées. Il était surtout nécessaire de montrer la volonté ferme de réaliser l'assainissement par la construction d'une station d'épuration. Chose qui a été faite. Maintenant, nous devons laisser faire le temps.

Vous avez eu aussi sur table le rapport d'activité de la Communauté de Communes Flandre Lys, mais nous n'allons pas l'étudier aujourd'hui puisque vous venez juste d'en avoir connaissance.

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité du rapport sur la gestion du service public de l'assainissement de l'exercice 2008.

## **IV - PROJETS DE DELIBERATIONS**

### **4.1 Approbation des nouveaux statuts de la C.C.F.L.**

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée les modifications statutaires de la Communauté de Communes Flandre Lys votées le 14 septembre 2009, et en donne le détail, rappelant que les membres ont reçu le document intégral reprenant l'ensemble des modifications.

*Mr le Maire :*

Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité par la CCFL, mais doivent être également acceptés par chacun des Conseils municipaux qui la composent. Nous vous avons donc adressé le document présenté par la CCFL avec les changements qui ont été apportés. En gris clair, vous avez les articles concernés et en plus foncé, les modifications. Il s'agit de simplifier ces articles et de permettre à la CCFL d'apporter des fonds de concours aux communes qui en feront la demande. Cette procédure est maintenant officialisée.

Cela permettra également de prévoir l'arrivée de Sully sur la Lys à la CCFL. Ces différents points ont été pris en compte selon les demandes faites par la Sous Préfecture de Dunkerque. L'article le plus intéressant pour nous concerne les fonds de concours que nous réclamions depuis longtemps à Laventie en particulier.

La représentation des communes a aussi été fixée d'une façon plus convenable, afin de permettre à Sully sur la Lys, si son adhésion est acceptée, d'arriver sans problème à la Communauté.

*Mr Boonaert :*

Sur les fonds de concours quel est le mode d'attribution et quel est la limite en montant possible ? Il s'agit d'une subvention ?

*Mr le Maire :*

Les fonds de concours sont un peu à l'image de la DGE accordée par l'Etat aux communes. Vous avez toute une série de dépenses subventionnables, avec un dossier à monter à chaque fois faisant mention du montant global de la dépense, du pourcentage de la subvention accordable et du plafond, en restant dans l'enveloppe fixée chaque année par la CCFL. Le Président a demandé aux communes qui ont un gros marché à présenter pour l'année prochaine, d'établir un dossier sachant que sur le mandat qui reste (4 ans) un gros dossier par commune sera pris en compte.

*Mr Boonaert :*

Et la valeur du montant, on le sait à peu près ?

*Mr le Maire :*

Non. Un fonds de concours d'un montant de 50.000 € a été par exemple institué pour les communes qui installeraient du chauffage géothermique ou photovoltaïque dans le cadre des énergies durables. Si nous mettions des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Salle des Fêtes nous pourrions bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50.000 € suivant le montant de la facture. Cela est très intéressant car nous sommes sûrs d'avoir des rentrées d'argent.

*Mr Boonaert :*

Sur le mandat chaque commune aura la possibilité d'avoir cette somme allouée. Ou c'est réservé à un projet prioritaire ?

*Me Fermentel :*

Une fois par mandat, par commune.

*Mr le Maire :*

Le Président a demandé un gros dossier.

*Me Fermentel :*

Et pour Laventie quel projet ?

*Mr le Maire :* Nous avons en tête le projet de construction d'une nouvelle salle de sports. Ce serait un projet subventionnable. Quand nous avons par exemple installé le chauffage géothermique à l'école, nous aurions pu demander cette subvention là. Etant donné qu'elle n'est pas rétroactive, elle sera proposée sur un autre projet. Avec en continuité les opérations qui sont menées par la CCFL.

*Mr Boonaert :*

Par rapport à Saily sur la Lys qui veut rejoindre la Communauté de Communes Flandre Lys, on en est où dans le processus ? Quelle est la motivation de Saily pour quitter sa Communauté ?

*Mr le Maire :*

La demande a été faite par le Conseil municipal de Saily sur la Lys. Sa motivation tourne autour du problème de la création de la Communauté d'Agglomération d'Hazebrouck à laquelle Saily sur la Lys, comme nous, ne veut pas adhérer, alors que la Communauté dont elle dépend actuellement est favorable (c'est Bailleul et ses environs). Or, pour ne pas adhérer à cette Communauté d'agglomération, Saily sur la Lys doit demander à sortir de la Communauté à laquelle elle appartient et adhérer à une autre.

Deuxième motivation : ce sont les arguments qui sont déployés par les habitants de Saily eux-mêmes et le Conseil municipal, qui sont des questions de géographique ou d'environnement. La demande de sortie de Saily sur la Lys de sa Communauté n'a, pour l'instant, pas été prise en compte. Il lui faut un accord ferme qu'elle n'a pas encore, car pour créer une Communauté d'Agglomération il faut 50.000 habitants et si Saily sur la Lys sort, il n'y aura plus 50.000 habitants. Cela risque de poser un problème majeur. La CCFL s'est montrée quant à elle favorable. Une décision du Préfet pourrait trancher.

Après avoir répondu aux questions des membres, Monsieur le Maire leur soumet donc cette question.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale particulièrement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-16 et L 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1992 portant création de la communauté de communes Flandre Lys entre les communes d'Estaires, Haverskerque, La Gorgue et Merville ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 2 juillet 1993, 10 février 1994, 3 juillet 1996 et 6 mars 1997 portant modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu l'arrêté interdépartemental en date des 23 et 27 décembre 2002 portant adhésion des communes de Fleurbaix, Laventie et Lestrem (Pas-de-Calais) à la Communauté de communes ;

Vu les arrêtés interdépartementaux en date des 23 octobre, 13 novembre et 30 décembre 2003 portant modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu l'arrêté interdépartemental du 11 septembre 2006 portant révision des compétences exercées par la communauté de communes Flandre Lys et définition de l'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté interdépartemental du 21 décembre 2006 portant extension des compétences exercées par la communauté de communes Flandre Lys et définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 15 mars 2007 décidant de modifier ses statuts portant sur les compétences et sur la représentativité des communes ;

Vu les délibérations favorables des Communes membres de la Communauté de communes, à savoir Fleurbaix (15 mai 2007), Lestrem (24 mai 2007), Estaires (29 mai 2007), La Gorgue (18 juin 2007), Laventie (26 juin 2007), Haverskerque (27 juin 2007), Merville (28 juin 2007);

Vu l'arrêté interdépartemental du 14 mars 2008 portant modification statutaire de la communauté de communes Flandre Lys ;

Vu la délibération du Conseil de communauté en date du 14 septembre 2009 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes Flandre Lys ;

Considérant la volonté politique des élus communautaires ainsi que les raisons techniques de :

- clarifier l'objet ainsi que les compétences de la Communauté de communes en distinguant compétences obligatoires, compétences optionnelles, et autres compétences ;
- faire apparaître dans les statuts la possibilité de fonds de concours entre la Communauté de communes et ses communes membres ;
- modifier la représentation des communes au sein de la Communauté de communes ;
- modifier la composition du Bureau communautaire ;

Considérant le projet de statuts joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (26)

DECIDE de se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes Flandre Lys annexés à la présente délibération ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **4.2 Subvention complémentaire à l'association « Anim'actions »**

*Mr le Maire :*

Anim'Actions est une association qui a été créée par des nouveaux et anciens animateurs du centre de loisirs et dont l'objectif principal est de récolter de l'argent pour le reverser au centre de loisirs afin d'en faire profiter les enfants. Chaque année ils organisent par exemple un grand voyage pour les enfants, un voyage en Angleterre pour tout public et d'autres activités. Ils ont eu de grosses dépenses lors de la fête champêtre du 11 juillet qui a connu un très beau succès. Merci à tous ceux qui étaient à l'origine de cette action qui était une première très réussie. Nous avons en effet demandé à Anim'Actions d'assurer la buvette, le ravitaillement et la restauration des joueurs de Merville, des catcheurs et des jeunes animateurs qui encadraient les activités pour les enfants. Cela leur a occasionné une dépense de 350 € qu'il est normal de rembourser puisque cette fête était organisée par la commune.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la demande de l'Association Anim'Actions et propose de lui allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 €, au titre de la participation communale à l'animation de la fête champêtre.

En effet, cette association qui œuvre en faveur des jeunes a prêté son concours à cette fête et a offert les collations, boissons et sandwiches à l'ensemble des partenaires ayant participé à l'animation de cette journée. Il propose donc de la dédommager à concurrence des frais engagés, soit une somme de 350 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la subvention accordée à l'association Anim'actions pour un montant de 350 €.

Cette délibération complète celle du 30 mars 2009 accordant une subvention de fonctionnement aux associations Laventinoises.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2009 article 6574.

#### **4.3 Subvention à l'harmonie municipale dans le cadre du contrat d'objectif**

*Mr le Maire :*

Nous avons passé avec l'harmonie une convention d'objectif. Nous en avons parlé lors d'une précédente réunion et dans cette convention des crédits sont à apporter.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2009, et après rencontre avec les responsables de l'association, Monsieur le Maire propose l'inscription des crédits au budget de l'exercice afin d'honorer la participation du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire convenue dans ladite convention, ainsi que celle du 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire sur le début de l'exercice 2010 qui interviendra avant le vote du budget prévisionnel.

En conséquence, il sollicite l'assemblée.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 7 juillet 2009 approuvant la signature de la convention entre l'harmonie municipale et la commune notamment pour la gestion de l'école de musique,

Vu la convention signée entre les deux parties,

Approuve à l'unanimité :

- l'inscription au budget supplémentaire 2009 du premier acompte de subvention (1<sup>er</sup> trimestre scolaire) pour un montant de 14 928 €, au compte 6574,
- une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. pour l'inscription du montant du deuxième acompte de subvention (2<sup>ème</sup> trimestre scolaire) pour un montant de 14 927 €, au compte 6574.

*Mr le Maire :*

Pour permettre à l'harmonie de gérer son budget et d'indemniser les professeurs qui travaillent depuis le début de l'année scolaire, il est nécessaire d'apporter les crédits comme cela était convenu. Cela concerne surtout le fonctionnement de l'Ecole de Musique. L'harmonie n'a pas d'autres dépenses que l'achat des costumes, des partitions et des instruments.

Cette délibération complète celle du 30 mars 2009 accordant une subvention de fonctionnement aux associations Laventinoises.

#### **4.4 Chèque cadeau au personnel communal pour les fêtes de fin d'année 2009**

*Mr le Maire :*

Le chèque cadeau vient en complément du colis et de la prime qui est versée à chaque agent de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de reconduire l'opération chèque cadeau à chaque agent communal pour les fêtes de fin d'année 2009.

Il propose de revaloriser cette opération et sollicite donc le Conseil municipal.

*Mr le Maire :*

Pour 30 € nous n'avons plus grand-chose. Je propose de passer à 40 € si vous êtes d'accord. Il faudra prévoir d'augmenter un petit peu l'année prochaine pour que cela soit valable.

*Me Fermentel :*

Quelle sorte de chèque cadeau vous utilisez ? Les Cadhoc ?

*Mr le Maire :*

Oui. La Poste propose cela aussi maintenant. Le chèque Cadhoc remplace le petit colis que nous leur offrions. Avec ce chèque, les agents vont où ils veulent et achètent ce qu'ils veulent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- de reconduire l'opération « chèque cadeau » pour chaque agent communal et de la porter à 40 €
- de régler la facture correspondante, y compris les frais de port.
- 

*Mr le Maire :*

Merci pour eux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif sous l'article 6257.

#### **4.5 Dispositif apprentissage au sein des services communaux**

Monsieur le Maire indique que la Ville a été sollicitée par l'Association CAP EMPLOI en vue d'offrir à une jeune fille souffrant d'un handicap la possibilité de bénéficier d'une solution d'accueil pendant la préparation de son C.A.P. petite enfance dans le cadre de l'apprentissage.

*Mr le Maire :*

C'est la première fois que je signe ce genre de convention. Mais cette jeune handicapée a de la volonté et si j'avais eu un jour un enfant comme elle, j'aurais aimé que l'on m'aide à m'en occuper. Chaque mercredi elle ira en cours. Elle sera rattachée au centre multi accueil, mais si cela ne va pas ou si c'est trop lourd, nous pourrons l'occuper à l'école. Nous avons l'accord du personnel, de ses professeurs. Maintenant, nous devons donner notre accord pour les conventions.

*Me Fermentel :*

Et le soir, elle retourne chez elle ?

*Mr le Maire :*

Oui. Elle vient à vélo ou à pied. Cet été elle a encadré le centre de loisirs, à son niveau bien sûr et prise en charge par Nenette. Elle est suivie par ses professeurs et CAP Emploi. Cela ne nous coûte pratiquement rien. Mais je ne me suis pas engagé pour un emploi à la sortie. Il faudra voir

dans trois ans comment cela évoluera. Nos services ne disposent pas de beaucoup d'agents. Il ne faut pas que ce soit trop lourd pour eux.

*Me Fermentel :*

Le problème à l'avenir c'est l'emploi.

*Mr le Maire :*

Oui, mais nous aurons permis à cette petite de faire ce qu'elle souhaite. Nous avons toute une série de mesures qui nécessitent notre accord. Pour la rémunération nous avançons les frais et les organismes qui se sont engagés nous remboursent. Ce n'est pas un engagement pris à la légère ; nous étions tous autour de la table.

*Me Fermentel :*

La MDPH est aussi dans le système ?

*Mr le Maire :*

Oui. Un grand merci à ces dames qui ont accepté de l'encadrer.

*Mr Sansse :*

Ce sont des gens qui doivent tout le temps être occupés.

*Mr le Maire :*

Ce n'est pas un emploi fictif, il faut qu'elle ait son CAP.

*Me Fermentel :*

Dans la mesure où elle a été scolarisée c'est qu'elle a déjà des notions.

*Mr le Maire :*

Elle va être en contact avec les bébés et nous avons un peu peur de la réaction des parents, mais cela se passe bien. Elle est adoptée et les parents savent qu'il y aura tout le temps quelqu'un avec elle. Elle est douce, gentille et heureuse ainsi.

Vous avez aussi vu dans les décisions que nous avons passé un marché avec un ambulancier. Nous avons demandé des devis pour ses déplacements le mercredi à ARRAS. Déplacements qui nous sont remboursés. C'est l'ambulancier de Laventie qui a emporté le marché. Nous avancerons les frais et nous serons remboursés.

Il indique par ailleurs avoir consulté le personnel qui a été tout à fait favorable à cet accueil, d'autant que la jeune personne est déjà intégrée pour avoir participé en tant qu'animatrice aux C.L.S.H. d'été.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le dispositif.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu la loi** n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**Vu le décret** n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi précitée et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

**Vu la circulaire** du 16 novembre 1993 relative aux modalités d'application de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 et de ses décrets d'application.

Accepte à l'unanimité la mise en œuvre du dispositif de l'apprentissage au sein des services communaux et autorise le Maire à :

- signer tous documents relatifs aux conventions et contrats y relatifs,
- fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif,
- fixer le nombre d'apprentis en fonction des autorisations budgétaires
- percevoir les aides afférentes au dispositif,
- inscrire les crédits correspondant au budget de l'exercice
- prévoir les rémunérations et indemnités des agents recrutés dans le cadre de la réglementation en vigueur et des obligations réglementaires.

#### **4.6 Inscription de travaux au budget départemental voirie : programme 2010**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire les travaux suivants au budget départemental voirie - programme 2010 :

- réfection de la rue de Lille (R.D. 174) et de la rue de Piètre (R.D. 168)
- réfection du virage à gauche rue Delphin Chavatte en direction de la rue du Hem, (R.D. 174)
- entretien des courants rues de Lille, (R.D. 174) de Piètre, (R.D. 168), la Bouchaude, (R.D. 173) du Trivelet (R.D. 173) et du Vieux Moulin (R.D. 173).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions ci-dessus et de les transmettre au Conseil Général du Pas de Calais pour la programmation 2010.

#### **V – BUDGETS**

*Mr le Maire :*

Le vote des budgets supplémentaires est un moment important dans l'année budgétaire de la commune. Ils viennent après les budgets primitifs, et sont une adaptation. Il s'agit en quelque sorte de remettre un peu d'argent là où il en manque en le prenant là où il y en a de trop, sans impôts supplémentaires et avec parfois des rentrées nouvelles.

#### **5.1 Budget supplémentaire 2009 de la Commune**

*Mr Waegemacker :*

Il s'agit d'un acte par lequel le Conseil municipal décide l'inscription et l'imputation des soldes de l'exercice précédent. Nous devons donc inscrire les soldes de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser s'il y en a. C'est l'occasion d'ajuster les prévisions du budget primitif qui peuvent évoluer en positif ou en négatif durant l'année et d'autre part, d'anticiper des opérations d'investissement par rapport au budget primitif de l'année suivante, en ouvrant de nouveaux programmes.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 23 juin dernier, vous avez décidé de l'affectation du résultat de l'exercice précédent. Nous avons un excédent de fonctionnement de 696.068,76 € que vous avez décidé d'affecter en autofinancement de la section d'investissement en l'inscrivant au compte 1068. Nous avons également un solde d'exécution de la section d'investissement de 236.706,32 € et les restes à réaliser d'investissement de l'année 2008, c'est à dire tous les programmes qui avaient été initiés dans le cadre d'un marché public ou qui étaient commencés et qui n'avaient pas été payés sur 2008.

Je vais donc vous exposer ce projet de budget supplémentaire.

En fonctionnement, la section est augmentée de 20.000 € équilibrée en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle en recettes comme en dépenses à la somme de 1.049.472,67 €. En restes à réaliser vous avez 194.984,43 € pour les programmes non achevés en 2008. Le solde de la section d'investissement reporté en recettes est de 236.706,32 €, et vous avez 854.488,24 € en nouvelles dépenses et 812.766,35 € en recettes que je vais vous détailler ensuite.

*En fonctionnement :*

011 : 22.100,00 € à ajouter pour le réajustement des comptes qui sont en dépassement.

65 : autres charges de gestion courante pour 60.702,41 €, pour la participation de la commune à l'USAN en 2009, car au budget primitif, il avait été prévu que la participation de 2008, qui a été payée tardivement pour ne pas déséquilibrer le budget primitif, soit inscrite au budget supplémentaire. Nous venons juste de recevoir l'avis des sommes à payer et cela tombe au bon moment. Puis vous avez les subventions que vous venez d'accepter pour l'harmonie et Anim'Actions.

Pour compenser ces dépenses supplémentaires, vous avez au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) 62.802,41 € en moins pour équilibrer, sachant qu'en recettes nous avons eu une bonne surprise au niveau du fonds national de péréquation de la Taxe Professionnelle puisque nous avons perçu 20.000,00 € supplémentaires.

En investissement, nous avons rajouté des crédits à trois postes :

Chapitre 20 : 100,00 €

Chapitre 21 : 105.947,04 €

Chapitre 23 : 748.441,20 €

Il s'agit d'équilibrer le budget, puisque nous avons imputé en recettes l'excédent de fonctionnement. Nous avons donc ajouté en recettes 696.068,76 €. Nous avons eu, là aussi, une bonne surprise puisque nous

avons perçu des subventions complémentaires pour 179.500,00 €. Il s'agit principalement de la subvention du Conseil général pour le terrain de football synthétique et de la DGE aussi. Nous retrouvons les 62.802,41 € en moins qui avaient été ôtés de l'attribution à l'investissement dans la section de fonctionnement.

Les comptes 20.21.23 ont été crédités de nouveaux programmes :

Pour le chapitre 20, il s'agit d'ajustements

Pour le chapitre 21, nous avons rajouté des crédits, car nous avons prévu d'acheter deux véhicules. Etant donné que nous avons eu l'opportunité de faire une bonne affaire en achetant un troisième pas prévu, nous avons rajouté 17.000,00 €, sachant que nous ne réaliserons pas d'autres investissements en matériel, pour ne pas peser sur ce budget.

Puis, nous avons inscrit des crédits complémentaires pour les études. En effet, un certain nombre d'études vont être menées :

- Une étude pour la remise aux normes de la cantine est nécessaire si nous voulons refabriquer les repas sur place.
- Une étude diagnostique de performances énergétiques des bâtiments doit être menée avant tous travaux d'investissement en chauffage sur les bâtiments communaux.
- Une étude pour la révision des systèmes de chauffage.
- Une étude pour la construction d'une nouvelle salle de sports.

Nous avons ajouté 124.626,48 € en tout pour ces programmes.

Le Conseil général a donné son accord pour un tourne à gauche rue des Bannois pour lequel nous aurons une subvention de 80.000 €. Mais la commune doit financer le reste des travaux qui ont été estimés par la DDE à 237.197,59 €. En complément, pour respecter les normes de la Fédération Française de Football, les vestiaires du terrain synthétique doivent être aménagés, soit 381.023,55 €.

Voilà les gros postes de dépenses qui ont été inscrits pour équilibrer ce budget supplémentaire.

En recettes complémentaires, nous avons 150.000,00 € du Conseil régional, 9.500,00 € du Conseil général et 10.000,00 de DGE.

*Mr Sansse :*

Vous n'avez pas de stock en matériel ?

*Mr le Maire :*

Nous ne gérons pas le stock. C'est trop difficile pour une petite commune.

Monsieur le Maire explique que :

- La section de fonctionnement du budget supplémentaire de la Commune pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses, à la somme de 20.000 €.
- La section d'investissement du budget supplémentaire de la Commune pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 1.049.472,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention, le Budget supplémentaire 2009 établi pour la Commune.

## **5.2 Budget supplémentaire 2009 du service des Eaux**

*Mr Waegemacker :*

Le choix de la commune est de voter un budget supplémentaire plutôt que d'incorporer les résultats dans le budget primitif, sachant que lorsque nous votons un budget supplémentaire, nous sommes obligés de voter un budget primitif qui tient compte à l'avance du budget supplémentaire. C'est la pratique locale. Le Conseil municipal a donc décidé le 23 juin dernier, l'affectation des résultats du Service des Eaux avec le report en fonctionnement de l'excédent de fonctionnement 2008, étant donné qu'il n'y a pas de projet d'investissement sur 2009. Un rééquilibrage a été fait, c'est-à-dire que l'imputation de l'excédent de recettes de 30.733,07 € a été compensée par une diminution des rentrées de surtaxes communales pour 23.000,00 € et nous avons rajouté des crédits en dépenses pour tenir compte de l'évolution des dépenses du budget.

Pour la section d'investissement, nous avons purement et simplement reporté l'excédent d'investissement de 39.416,85 € et nous avons imputé en vis-à-vis les dépenses d'investissement pour le même montant, sachant qu'il n'y a pas de prévisions dans l'immédiat.

Monsieur le Maire explique que :

- La section de fonctionnement du budget supplémentaire du Service des Eaux pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de : 7.733,07 €.
- La section d'investissement du budget supplémentaire du Service des Eaux pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses à 39.416,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 21 voix pour et 5 voix contre le Budget supplémentaire 2009 établi pour le Service des Eaux.

## **5.3 Budget supplémentaire 2009 du service Funéraire**

*Mr Waegemacker :*

La section d'investissement pour 2009 est inexistante. Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 23 juin 2009 avait décidé d'affecter 40.330,20 € d'excédent de fonctionnement de l'année 2008 en report à nouveau sur la section de fonctionnement. Ce qui fait que pour équilibrer ce budget supplémentaire, nous avons affecté cette somme en résultat de fonctionnement reporté. Les ventes de sarcophages qui avaient été prévues en excédent ont été rapportées (pour équilibrer le budget nous

avons retiré 25.000,00 € et nous avons apporté 15.330,20 € de dépenses au titre d'acquisition de sarcophages), mais nous n'en avons pas de prévu car nous avons du stock. Les stocks sont pris en compte dans ce budget.

*Mr le Maire :*

Nous sommes très proches de la Toussaint et les cimetières sont propres.

Monsieur le Maire explique que :

- La section de fonctionnement du budget supplémentaire des Opérations funéraires pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses.
- La section d'investissement du budget supplémentaire des Opérations Funéraires pour 2009, s'équilibre en recettes comme en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 24 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le budget supplémentaire 2009 établi pour les Opérations funéraires.

## **VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

*Mr le Maire :*

J'ai une information à vous communiquer concernant l'opération de vaccination. Vous avez reçu un nouveau document. C'est quelque chose que j'avais en tête depuis un moment et nous avons décidé de le lancer et de le mettre en place pour vous donner un maximum d'informations régulièrement, afin que vous sachiez exactement répondre aux personnes qui vous questionnent. Cela peut aussi être revu et modifié. Il s'agit d'un document interne, édité uniquement pour les membres du Conseil municipal et le personnel communal qui est également amené à donner des informations qu'il n'a pas forcément. Dans cette lettre d'information nous avons abordé les problèmes que va entraîner cette vaccination. Vous savez que notre Salle des Sports fait partie des 37 salles réquisitionnées dans le Pas de Calais pour en faire un centre de vaccination. Le choix ne s'est pas fait de façon neutre. Ils ont choisi les salles attenantes aux collèges. Le Préfet a réuni les principaux des collèges, en leur disant que pendant 4 mois les élèves ne feront pas de sport. En bons fonctionnaires, ils étaient d'accord et nous aussi. Le seul problème c'est qu'ils n'ont pas pensé aux associations sportives qui ont besoin de cette salle le soir et le week end.

*Me Fermentel :*

Ce sont les deux salles qui sont concernées ?

*Mr le Maire :*

Nous allons essayer de sauver la petite. Mais la DDASS a déterminé un circuit et les gens ne doivent pas se mélanger. En effet, si un enfant dans la petite salle veut aller aux toilettes ce n'est pas possible. Ils ont dit que la petite salle servirait aux déchets, mais nous avons trouvé un vestiaire que nous pouvons fermer. Sachant que je ne pense pas qu'il y ait grand

monde à cette campagne. Nous allons donc peut être sauver la petite salle. Nous avons fait appel aux communes voisines pour le prêt d'installations sportives. Fleurbaix, Lestrem, la Gorgue et Estaires ont répondu et nous avons pu sauver certaines activités.

*Me Fermentel :*

C'est un réel souci quand même en fonction des horaires d'entraînement.

*Mr le Maire :*

Un chef de centre a été nommé. Il s'agit d'un ancien commissaire de police à la retraite réquisitionné et chargé de mettre en place un centre d'accueil pour 15.000 personnes (6 communes du canton plus Richebourg). Tout est en place. Nous avons fourni un frigo et un ordinateur. Nous avons réussi à mettre de la moquette sur le sol à condition qu'elle soit nettoyée tous les jours. Notre gros souci reste les 4 personnes à recruter pour assurer l'administration de ce centre, 6 demi journées par semaine : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 19h, et le samedi de 9h à 13h. Nous ne disposons pas de personnel suffisant. Le seul qui soit un peu libre c'est Jacques Yves qui sera au chômage forcé. Il pourra assurer quelques permanences.

*Me Fermentel :*

Il ne va pas y avoir des vaccinations pendant 4 mois ?

*Mr le Maire :*

Si. Au départ 2 séances de vaccination étaient prévues. Apparemment, maintenant il n'y aurait pas de rappel. Puis, les gens ne devraient pas de précipiter sauf s'il y a une épidémie. J'ai demandé au chef du centre de voir si l'Etat payait du personnel. Nous n'avons pas encore de réponse. De toute façon, nous n'avons pas 4 personnes disponibles, ou bien nous fermons la Mairie. Sinon, nous pouvons faire aussi appel à des bénévoles ou des retraités qui sont prêts à travailler. En principe, la campagne de vaccination commence le 12 novembre. S'il y a des volontaires parmi vous, merci de vous mettre en rapport avec la Maison des Loisirs.

*Mr Boonaert :*

Est-ce qu'il est possible de se grouper avec des communes concernées pour les agents ?

*Mr le Maire :*

Nous allons faire appel. Mais j'attends la réponse de l'Etat pour savoir s'il prendrait en charge les frais de recrutement du personnel nécessaire. Car enfin, ce n'est pas à nous de payer puisque nous sommes réquisitionnés. Cela va déjà nous coûter de l'argent en nettoyage.

*Me Fermentel :*

On ne peut pas mettre autre chose que de la moquette ?

*Mr le Maire :*

Non. Ils voulaient nous faire mettre un autre revêtement, que nous aurions dû payer. Mais ils ont quand même accepté la moquette à condition de la nettoyer tous les jours. C'est vrai que ce n'est pas idéal, mais nous ne pouvions pas non plus laisser le revêtement tel quel alors que nous exigeons des chaussures de sport.

*Me Fermentel :*

On-t-il fait une estimation sérieuse du nombre de personnes à vacciner ?

*Mr le Maire :*

20 %. Mais il suffit qu'il y ait un gros problème pour que les gens se précipitent. Le chef de centre nous a dit que cela ne durerait peut être pas 4 mois. Nous allons faire appel aux communes voisines pour du personnel si nous n'avons pas de réponse.

*Me Fauquembergue :*

Dans l'Avenir de l'Artois de ce matin, il y a un beau reportage. Toute l'équipe de communication peut être fière d'elle et je suis contente du travail qui a été fait.

*Mr le Maire :*

En effet, nous avons été sélectionnés à trois reprises dans le top 20 au niveau national pour le meilleur site internet des mairies de 2.000 à 5.000 habitants, pour le meilleur bulletin municipal d'une ville de moins 10.000 et un prix spécial du jury pour la qualité de la communication globale. Nous avons aussi postulé pour les @. Nous félicitons toute l'équipe. Sachant que nous n'oublions pas le support papier.

*Me Fermentel :*

Les archives sur le PC OK, mais ce n'est pas agréable du tout. Pour aller chercher un article il n'y a rien de tel que le papier.

*Me Fauquembergue :*

Je voulais parler de Lire en Fête pour lequel nous avons eu cette année 1.260 participants. Cela n'a jamais été aussi fort et nous pouvons être fiers de nous.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé.

*Mr Duflot :*

Dans la presse on a vu un article concernant Lestrem et la CCFL pour le sondage du SMICTOM ; est ce qu'on a une idée des réponses de Laventie ? Est-ce qu'il y a eu une participation significative de Laventie ?

*Mr le Maire :*

Non. Il y a des rivalités de personnes dans cette affaire. C'est un problème qui n'aurait pas dû être engagé comme cela. Le SMICTOM a décidé que nous n'en sortirions pas. Nous devons donc essayer d'assurer le ramassage des ordures ménagères au mieux et à Laventie nous ne rencontrons pas trop de problèmes à ce niveau. Puis qu'allons-nous faire après ? Dire que nous sortons pour que la redevance baisse, c'est faux. Elle ne va pas baisser, au contraire. La déchetterie est gérée par le SMICTOM via la CCFL. Comme ils ne peuvent plus s'entendre vous pouvez remarquer l'état de la déchetterie ! Ceci est un faux problème. Les laventinois ne sont pas trop concernés. Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance.